

# La CCHT se mobilise pour ses entreprises

## Affiche accueil:

afficher sur la page d'accueil

La  
Communauté  
de  
communes  
des Hauts  
Tolosans a  
mobilisé une  
enveloppe  
de 166 000€  
destinée à  
compléter  
les mesures  
d'urgences  
existantes et  
aider au  
mieux le  
tissu  
économique  
local.

Cette  
contribution  
se répartit  
dans deux  
dispositifs  
d'aides aux  
entreprises  
pilotés par la  
Région  
Occitanie.



*Espace des Platanes -*

## >> FONDS DE SOLIDARITÉ EXCEPTIONNEL OCCITANIE

Ce dispositif d'urgence économique, pour lequel les Hauts Tolosans ont prévu une contribution de 66 000 €, vise à apporter des aides financières aux entreprises qui ont connu des pertes de chiffre d'affaire pendant les mois de mars et d'avril 2020, selon des critères définis par la Région Occitanie.

La communauté de communes versera aux entreprises des Hauts Tolosans bénéficiaires de l'aide de la Région Occitanie, une aide financière supplémentaire, à hauteur de 50 % du montant de l'aide versée par la Région Occitanie.

Les dossiers éligibles seront directement transmis à la Communauté de Communes par la Région Occitanie.

## >> FONDS « L'OCCAL »

Les entreprises du tourisme, les commerces de proximité et les artisans sont des moteurs importants de la région Occitanie et des piliers du tissu économique local. C'est pourquoi, la région Occitanie a décidé de leur dédier un outil spécifique : le fonds « L'OCCAL ».

Ce dispositif propose aux entreprises des avances remboursables, des subventions d'investissement pour financer des aménagements d'urgence et/ou des équipements relatifs aux consignes sanitaires en vigueur.

Pour les entreprises des Hauts Tolosans, la Communauté de communes contribue au fonds L'OCCAL à hauteur de 100 000 €, cumulables avec les contributions de la Région Occitanie et de la Banque des Territoires.

**Les dossiers sont à renseigner directement en ligne sur le portail Hub Entreprendre de la Région Occitanie : <https://hubentreprendre.laregion.fr>** <sup>[1]</sup>

Un numéro d'appel unique est mis en place par la Région pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des aides et mesures d'accompagnement proposées par l'État, la Région, Bpifrance et les réseaux consulaires.

Numéro d'appel Unique : **0800 31 31 01**

---

## PLAN DE PRÉVENTION DE PRÉCARITÉ DU CD 31

Pour être complet sur les dispositifs d'accompagnements des entreprises, voici également les informations sur l'aide mise en place par le Conseil départemental de la Haute Garonne :

+ Consulter le [Plan de prévention de précarité du Conseil départemental](#) <sup>[2]</sup>

+ Télécharger le [Formulaire demande aide du plan de précarité CD31](#) <sup>[3]</sup>

---

Pour tout renseignement concernant les aides aux entreprises, vous pouvez contacter le "guichet local " mis en place par la Communauté de Communes des Hauts Tolosans :

### Service ECONOMIE

**Eric Marquié**

**05 34 27 62 71 - 06 26 08 64 06 - [eric.marquie@hautstolosans.fr](mailto:eric.marquie@hautstolosans.fr)**

---

**URL source:** [https://www.hautstolosans.fr/aides\\_entreprises\\_hauts\\_tolosans](https://www.hautstolosans.fr/aides_entreprises_hauts_tolosans)

#### Liens:

[1] <https://hubentreprendre.laregion.fr>

[2] [https://www.hautstolosans.fr/sites/default/files/uploads/Accueil/Actus/flyer\\_plan\\_de\\_prevention\\_prekarite\\_CD31.pdf](https://www.hautstolosans.fr/sites/default/files/uploads/Accueil/Actus/flyer_plan_de_prevention_prekarite_CD31.pdf)

[3] [https://www.hautstolosans.fr/sites/default/files/uploads/Accueil/Actus/dossier\\_fond\\_d\\_urgence\\_CD31.pdf](https://www.hautstolosans.fr/sites/default/files/uploads/Accueil/Actus/dossier_fond_d_urgence_CD31.pdf)